

QUAND DES SALARIÉS OSENT DÉNONCER LA CORRUPTION

De Johannesburg à Kinshasa, les lanceurs d'alerte en première ligne

En Afrique, un nombre croissant de lanceurs d'alerte mène dans l'ombre un périlleux combat pour dénoncer corruption et pratiques illégales. Dans des pays où les autres modes d'expression démocratique (élections transparentes, liberté de la presse) sont grippés ou pervertis, révéler les turpitudes des hommes au pouvoir devient un ultime acte de résistance.

PAR OLIVIER PIOT

JOHANNESBURG, février 2018, quelques jours avant l'annonce de la démission du président sud-africain Jacob Zuma. Toute la presse s'interroge sur le sort que le Congrès national africain (ANC) réserve à son chef, impliqué dans le plus gros scandale de corruption depuis la fin de l'apartheid (1). Au cœur de ce séisme politico-financier, les liens intimes qu'entretiennent le président et son fils avec le clan des Gupta, une famille d'origine indienne qui, en à peine deux décennies, s'est hissée à la tête d'un empire économique en Afrique du Sud. La chute de M. Zuma est devenue inéluctable en juin 2017, après la révélation de milliers de documents confidentiels démontrant que ces entrepreneurs pouvaient, en échange de faveurs, intervenir au plus haut niveau, y compris sur la nomination de ministres.

Mmes Bianca Goodson et Mosilo Mothepu sont attablées dans un restaurant branché de la capitale sud-africaine. Âgées de 38 et 39 ans, elles font partie de ces classes moyennes (métissées) qui ont cru aux vertus et aux promesses du dynamisme économique et de la mue démocratique de leur pays. Toutes deux étaient promises à un bel avenir. Brillantes études à Johannesburg, ascension professionnelle rapide : elles se retrouvent en 2016 à la direction de deux filiales (Trillian Management Consulting et Trillian Financial Advisory) du groupe Trillian Capital, une importante société de conseil alors détenue par M. Salim Essa, un proche des Gupta.

Mais, alors qu'elles ne se connaissent pas encore, elles découvrent que leurs entreprises respectives participent à un vaste réseau de trafic d'influence reliant des membres de la famille Gupta à des personnalités politiques de premier plan et à des dirigeants de grosses entreprises publiques, comme le géant de l'électricité Eskom : acquisitions illégales de sociétés, contrats sans appel d'offres, transferts illicites d'argent, népotisme pour l'attribution de postes-clés... «*J'ai très vite alerté mes dirigeants en interne, à plusieurs reprises, raconte Mme Goodson. Mais, devant leur silence, voire leur insistance pour que je ferme les yeux, j'ai décidé d'agir.*» Au printemps 2016, les deux femmes démissionnent et décident de dénoncer publiquement certaines des malversations qu'elles ont découvertes.

Accusées de diffamation, menacées, elles doivent alors affronter les pressions de leur hiérarchie,

rassembler les documents à charge, engager des avocats et assumer des frais de justice, subir parfois la réprobation de leurs proches. Il leur faut aussi apprendre à gérer les relations chaotiques avec les médias et accepter que leurs noms et visages soient associés aux affaires en cours. Tout cela sans être sûres que le bien-fondé de leurs accusations sera un jour reconnu par la justice... À l'automne 2016, la médiatrice de la République, Mme Thuli Madonsela, reçoit des pièces du dossier. En dépit de fortes pressions émanant du plus haut niveau de l'État, elle publie un rapport au vitriol baptisé « State of capture » (État de prédatation). Les médias adopteront dès lors l'expression pour désigner le détournement de missions et de biens publics au bénéfice d'intérêts privés.

Citées en exemple dans de nombreux articles de la presse nationale et internationale, Mmes Goodson et Motheput sont saluées pour leur « courage » et leur « engagement citoyen ». Mais leur geste a un prix. « *C'est toute la vie professionnelle et personnelle qui vole en éclats*, relate Mme Motheput. *Il faut tenir, et c'est loin d'être facile. Même si je n'ai fait que dire la vérité, comment retrouver un poste à responsabilité dans une grande entreprise ?* » Après presque deux ans sans travail ni revenus, les deux femmes ont la voix incertaine lorsqu'elles évoquent les étapes de leur longue bataille. « *Le plus dur, c'est de voir subitement partir en fumée tout ce en quoi j'avais foi : la justice et l'honnêteté, ou, du moins, le souci de probité et de transparence dans les affaires* », lâche Mme Goodson. En octobre 2017, alors que les « Gupta Leaks (2) » égrènent leurs révélations dans les médias, Mme Motheput accepte de témoigner devant le Parlement. C'est le crépuscule pour M. Zuma.

Pour courageuses et exemplaires qu'elles soient, les actions engagées par les deux Sud-Africaines n'auraient pu aboutir sans le soutien de la Plate-forme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), créée en 2017 à Dakar, au Sénégal, par un groupe d'avocats, de militants, de journalistes et de magistrats de diverses nationalités (3). Son conseil scientifique compte des militants issus de sept pays du continent, dont l'ancien ministre tunisien Kamel Jendoubi. Leur objectif ? Proposer une large palette de moyens pour répondre aux besoins des lanceurs d'alerte : cryptage des échanges, soutien juridique gratuit, assistance lors de la divulgation de l'information au public, propositions destinées à améliorer les cadres législatifs, etc. La plate-forme est financée par divers donateurs, dont la Fondation pour l'égalité des chances en Afrique (crée en 2015 par l'homme d'affaires mauritanien Mohamed Ould Bouamatou) et l'Open Society Initiative for West Africa (Osiwa), fondée en 2000 par le milliardaire américain George Soros.

Une protection juridique défaillante

Dès 2016, grâce au travail d'une chercheuse et journaliste sud-africaine, Khadija Sharife, aujourd'hui directrice de la PPLAAF, les dirigeants de la plate-forme entrent en contact avec les deux lanceuses d'alerte sud-africaines. « *Il s'ont rapidement compris ma situation et leur présence à mes côtés a été décisive, non seulement financièrement, mais surtout psychologiquement* », assure Mme Goodson. Avant la divulgation de l'affaire, les conseillers de la plate-forme ont procédé à une évaluation approfondie des risques et m'ont guidée dans le choix d'un avocat. Surtout, ce sont des gens avec qui j'ai pu parler et qui m'ont aidée à me sentir moins seule et à croire dans l'importance et la légitimité de mon combat. »

À partir du printemps 2017, par l'intermédiaire d'un autre lanceur d'alerte sud-africain (qui, lui, a tenu à rester anonyme), la PPLAAF constitue une précieuse base de données de près de 200 000 courriels et documents émanant du clan Gupta. En juin, ces éléments sont partagés par la plate-forme avec le quotidien français *Le Monde* (4). Ils font l'objet d'enquêtes menées en Afrique du Sud par le centre de journalisme d'investigation amaBhungane (5) et par le quotidien en ligne Daily Maverick. À un moment décisif de leur combat, ces révélations accréditent et protègent le travail engagé depuis des mois par Mmes Goodson et Motheput.

« *Les révélations fournies par ces deux femmes montrent à quel point l'existence de lanceurs d'alerte est essentielle à la construction et à la défense de l'État de droit et de la démocratie* », commente l'avocat français William Bourdon, président-fondateur de l'organisation Sherpa et cofondateur de la PPLAAF. En février 2018, le juriste s'est rendu à Johannesburg pour soutenir les deux Sud-Africaines. « *L'idée de créer la plate-forme est née de combats tels que le leur. Mais l'engagement de ces vigies de la démocratie ne suffit pas s'il n'est pas épaulé, protégé et donc aussi encouragé*, nous explique-t-il. *C'est notre objectif : détecter et aider concrètement des Africains, où qu'ils soient sur le continent, à tirer la sonnette d'alarme. Car dans l'Afrique d'aujourd'hui, ceux qui s'engagent pour dénoncer des injustices et exiger la transparence rencontrent de très, très nombreux obstacles.* »

Parmi ceux-ci, l'absence de textes législatifs qui protègent les lanceurs d'alerte. Même en Afrique du Sud, où l'État de droit se traduit par des institutions plus solides qu'ailleurs, la bataille demeure rude. Alors que dire des pays autoritaires ? Au Nigeria, par exemple, Me Bourdon et sa plate-forme accompagnent depuis 2017 un travail amorcé au sein du Parlement pour doter le pays d'un cadre juridique de lutte contre la corruption. En concertation avec des associations comme l'organisation non gouvernementale HEDA Resource Centre, et avec des journalistes et des avocats, les parlementaires étudient un projet de loi. Il est notamment soutenu par M. Kayode Oladele, président de la commission des crimes financiers de l'Assemblée nationale.

Au Niger, Mme Falamata Aouami a payé cher l'absence d'un tel cadre juridique. Aujourd'hui salariée d'une modeste sandwicherie à Niamey, la capitale, elle a dénoncé les activités de son ancien employeur, la Banque agricole du Niger (Bagri). En 2013, à seulement 28 ans, fraîchement diplômée d'une prestigieuse école de commerce de Dakar, elle est nommée contrôleuse générale. Créeée par l'État en 2010 pour soutenir le secteur rural, la Bagri — dont le capital a fondu de 10 à 3,4 milliards de francs CFA (de 15,2 à 5,1 millions d'euros) en trois ans — vient d'être placée sous administration provisoire. Chargée de mener un audit interne, Mme Aouami met en lumière des crédits non recouvrés, des créances douteuses et des écarts de caisse. Elle se heurte rapidement à une rétention systématique d'informations, à l'hostilité ouverte des services à l'égard de la procédure de contrôle, et reçoit des courriers de menace... Elle bénéficie d'abord du soutien de l'administrateur principal de l'établissement. Mais celui-ci est vite remplacé. La mission de la jeune femme tourne alors au cauchemar. Restant ferme, elle rédige des rapports dans lesquels elle déplore « *la faiblesse des procédures de contrôle interne* » et dénonce « *le non-respect des recommandations* » de la commission bancaire et des commissaires aux comptes. Sa hiérarchie lui demande de renoncer à ses investigations. Mais, pour elle, « *cet audit est le seul moyen de sauver la Bagri de la banqueroute* ». D'autant qu'elle ne fait que suivre les recommandations de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) en matière d'audit interne. Nouvelles menaces, insultes, brimades, arrêt de travail : Mme Aouami finit par être licenciée en mai 2015. Et se voit accusée de « *falsification et publication d'informations à même de remettre en cause la continuité d'exploitation* » de la banque.

Elle décide alors d'attaquer la Bagri en justice. Sans avocat fiable — « *aucun n'a eu assez de courage* » —, l'ancienne cadre instruit seule son dossier et se perd dans le labyrinthe d'une justice pervertie : renvois à répétition, disparitions du dossier, délibérés modifiés, juge mis en disponibilité... « *Je ne regrette rien, mais lancer l'alerte dans ces conditions est une gageure. Nul ne devrait perdre son travail pour avoir simplement fait le choix de l'éthique*, nous dit-elle de Niamey. *Aucun organe de contrôle externe n'a bougé le petit doigt pour me défendre, ni la commission bancaire, ni l'Uemoa, ni même les inspecteurs du travail que j'ai sollicités. Trois ans après mon licenciement, j'attends toujours une réaction de la Halcia [Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées].* »

Des anonymes contre le clan Kabila

En Algérie, les institutions et la loi protègent officiellement les personnes qui dénoncent la corruption. Dès 2006, une loi prévoit la création d'un Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC). L'article 45 de cette loi incrimine les intimidations à l'égard de personnes qui révèlent ce type de faits, et le nouveau code de procédure pénale (réformé en 2015) garantit explicitement leur protection. En 2011, un Office central de répression de la corruption est créé par décret présidentiel. Confiant dans cet arsenal juridique, M. Noureddine Tounsi, 50 ans, ancien responsable commercial de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO), une entité publique, s'est cru en droit d'alerter — anonymement, dans un premier temps — la brigade de gendarmerie et le procureur de la République après avoir constaté des malversations dans la gestion du port où il travaillait depuis vingt-quatre ans.

Il a découvert un «*mécanisme douteux*» dans l'ordre de prise en charge des navires par les services du port. Alors que des bateaux de l'Office algérien interprofessionnel des céréales, une autre entité publique, arrivent les premiers dans la rade, ils sont mis en attente et passent après des navires d'importateurs privés, payant ainsi des pénalités journalières qui peuvent atteindre 20 000 ou 30 000 dollars. M. Tounsi met également au jour la corruption du service des œuvres sociales géré par les syndicats de l'EPO. Les organismes de voyage choisis pour vendre le pèlerinage à La Mecque aux 2 500 employés (et ex-salariés) sont désignés sans appel d'offres, au mépris de la législation sur les marchés publics. D'abord prudent, M. Tounsi décide de dénoncer anonymement les faits. Quelques articles paraissent ça et là, mais rien ne bouge. Aucune enquête n'est ouverte et aucun responsable de l'EPO n'est inquiété.

En 2016, M. Tounsi découvre une troisième affaire. «*La goutte qui a fait déborder le vase*», commente-t-il. Certaines prestations payantes de l'EPO ont, selon lui, donné lieu à la falsification de factures et à des demandes de remboursement injustifiées, au bénéfice notamment de l'Entreprise des travaux routiers, hydrauliques et bâtiments (ETRHB), une société détenue par M. Ali Haddad, un important homme d'affaires algérien, président du Forum des chefs d'entreprise.

Cette fois, il décide de porter plainte en personne auprès de la brigade de gendarmerie d'Oran et de saisir le parquet. «*J'ai vite compris que mes plaintes anonymes permettaient à ceux que je dénonçais de mieux étouffer l'affaire. C'est pour cela que j'ai décidé de sortir de l'ombre*», explique-t-il. Mais, à peine l'enquête ouverte, il subit des représailles. Intimidé, menacé, mis à pied, puis rétrogradé, il est finalement licencié de l'EPO en septembre 2016, alors même qu'une demande de protection a été transmise deux mois plus tôt au procureur par son avocat.

L'étau se resserre alors très vite. Peu après son licenciement, M. Tounsi décide d'apparaître pour la première fois dans une vidéo diffusée sur YouTube. En avril 2017, il est condamné à deux mois de prison avec sursis et 200 000 dinars (1 400 euros) d'amende pour menaces et insultes. À visage découvert, il poursuit ses dénonciations dans quelques médias algériens : le journal *Al-Akhbar* et le site d'investigation Algérie Part. Soutenu par la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, il crée début 2018 la Coordination nationale des lanceurs d'alerte. Mais rien n'y fait : fin avril, son procès pour diffamation et divulgation de secret d'entreprise devait reprendre à Oran.

À quelque 6 000 kilomètres au sud d'Oran, en République démocratique du Congo (RDC), aucune loi ne protège les lanceurs d'alerte. Qui aurait l'idée d'attaquer le népotisme du président Joseph Kabila ? Et pourtant, en octobre 2016, le quotidien belge *Le Soir* (6) fait sensation à Kinshasa en révélant des faits de corruption qui mettent directement en cause le clan présidentiel. D'autres articles suivent, livrant ce que les médias congolais ont fini par baptiser les «*Lumumba Papers*», du nom d'un jeune lanceur d'alerte.

Un an et demi après les premières révélations, M. Jean-Jacques Lumumba, 32 ans, banquier de

profession, vit toujours en exil en Europe. Il a bien conscience que son nom revêt une portée symbolique particulière. Mais, bien qu'il soit le petit-neveu de Patrice Lumumba, le père de l'indépendance de la RDC, assassiné en 1961, il n'a rien d'un opposant politique. En 2016, c'est en tant que cadre de la Banque gabonaise et française internationale (BGFI), l'un des plus gros établissements de Kinshasa, que le jeune homme a décidé d'entrer en résistance.

En 2015, quelques années seulement après avoir obtenu un master 2 en finance à l'Université catholique du Congo, il occupe le poste-clé de chef du département des engagements (risques liés aux crédits). Dès décembre 2015, il constate des opérations frauduleuses sur certains comptes. Il alerte aussitôt son directeur général, qui n'est autre que l'un des frères adoptifs... du président Kabila. Après avoir reçu des menaces verbales, il renonce. Mais, en avril 2016, il découvre de nouvelles opérations suspectes, portant cette fois sur plusieurs dizaines de millions de dollars, entre la Banque centrale du Congo, dirigée par la famille Kabila, et des sociétés — elles aussi aux mains de proches du régime — dont les comptes sont gérés par la BGFI. « *Lumumba, aimes-tu ta femme et tes enfants?* », lui lance alors son directeur en le menaçant avec une arme à feu. Difficile de se montrer plus clair...

Quelques semaines plus tard, alerté par des proches qu'une manipulation est en cours pour le faire condamner et le jeter en prison, le jeune cadre quitte en catastrophe la RDC pour l'Europe, où son épouse et ses trois enfants le rejoignent. Mais l'exil ne suffit pas à le protéger. Il détient une centaine de documents compromettants : relevés de comptes, échanges de courriers électroniques, traces de virements bancaires... « *J'ai vite compris qu'avec ce que je savais, même en Europe, nos vies étaient en danger. C'est pourquoi j'ai officiellement prévenu la police de la commune où j'habite [des patrouilles sont alors organisées] et choisi de contacter la presse européenne.* » En 2017, des investigations en cascade, menées par la PPLAAF et par divers médias à partir des données qu'il a fournies, permettent de lever le voile sur les pratiques du clan Kabila, dont la fortune s'élèverait à plusieurs centaines de millions de dollars.

Le président congolais, son épouse, leurs deux enfants et huit de ses frères et sœurs possèdent pas moins de soixante-dix sociétés dans tous les secteurs d'activité, et détiennent plus de cent vingt permis d'exploitation dans des mines de diamants, d'or, de cuivre et de cobalt de la RDC. On apprend aussi que M. Kabila n'hésite pas à mobiliser ses réseaux d'affaires (et les deniers publics) pour faire venir par bateau de Namibie des centaines de bêtes sauvages destinées à peupler les gigantesques réserves qui ceinturent ses résidences privées de Kingakati. On découvre enfin que deux de ses proches ont dilapidé pas moins de 25 millions de dollars pour rénover un yacht de luxe (soixante-douze mètres de long) qui attend toujours les clients dans la baie du Cap...

« *Jamais toutes ces révélations n'auraient pu sortir si je n'avais pas choisi l'exil et trouvé des soutiens ici,* » souligne M. Lumumba. *Dans mon pays, comme dans la plupart des États africains, le simple fait de demander le respect des règles signifie la prison, la mort ou l'exil. Les médias, la justice et toutes les institutions sont verrouillés et ne supportent pas la prise de parole au nom de la vérité.* » Dès la fin 2016, il a été épaulé par la PPLAAF, qui a assuré sa protection juridique, décortiqué les documents en sa possession et permis leur révélation.

Près de deux ans après avoir quitté son pays natal, M. Lumumba estime avoir la responsabilité de « *soutenir et encourager les milliers de jeunes Congolais qui, comme [lui], sont porteurs de valeurs pour leur pays.* ». Il précise : « *Pris dans les serres du régime, ils peuvent eux aussi lancer l'alerte partout où ils sont, dans les fonctions qu'ils occupent et les métiers qu'ils exercent. Dans un pays comme le nôtre, tirer la sonnette d'alarme est la seule et ultime façon d'entrer en résistance pour aller vers la création d'un État de droit démocratique.* »

Depuis plusieurs mois, la PPLAAF travaille sur un nouveau dossier congolais, commun à plusieurs

lanceurs d'alerte qui sont entrés en contact avec elle. L'un d'eux a passé sa vie à Djibouti. Exilé au Royaume-Uni depuis quelques semaines, M. Zoubir Z., âgé de 45 ans, a lui aussi occupé des responsabilités dans une grosse entreprise privée de son pays. Par hasard, il a eu accès à des documents confidentiels liés au vaste projet de construction du port en eaux profondes de Banana, dans la province du Kongo central (ancien Bas-Congo), le seul accès à l'océan Atlantique.

D'une capacité annuelle estimée à 332 000 conteneurs et de plus de 1,3 million de tonnes de marchandises, ce nouveau terminal portuaire devrait créer près de 2 000 emplois, sans compter les emplois indirects. Coût total du chantier : 1 milliard de dollars. Autant dire que l'opération attise les convoitises. Selon les sources détenues par la PPLAAF et partiellement rendues publiques en mars 2018 (7), ce projet devrait notamment déboucher sur la fondation d'une coentreprise entre la RDC et la société Dubai Ports World (DP World), le troisième opérateur mondial du secteur, avec pour mission l'exploitation du nouveau port.

Or, en dépit de l'importance du projet pour l'économie congolaise, aucune entité publique ne serait représentée dans cette société. Selon les déclarations des lanceurs d'alerte, elle serait détenue à 60% par DP World et à 40% par une entreprise privée congolaise désignée dans les documents publiés par la PPLAAF sous le terme « Privé RDC ». L'enjeu est de taille, puisque, selon les propres estimations de DP World, la construction et l'activité escomptée du port devraient permettre à cet énigmatique « Privé RDC » d'empocher 45,3 millions de dollars (8) au cours des sept prochaines années. Pour les lanceurs d'alerte, il s'agirait tout simplement « *du président Kabila ou de membres de son entourage proche* ».

Ces révélations sont confortées par des échanges, dont la PPLAAF détient les copies, entre le président de DP World, M. Sultan Ahmed Ben Soulayem, et M. Kabila. Le dirigeant du groupe y laisse entendre que la clause relative à l'entité privée est une garantie que DP World doit respecter pour que le gouvernement de la RDC accepte les négociations. Le 24 février 2018, un compte rendu du conseil des ministres congolais annonçait que cet accord était en passe d'aboutir. « *Devant l'imminence de cette signature, nous avons décidé de rendre publique cette nouvelle affaire qui montre les méthodes du président et les ardeurs lucratives de certaines sociétés* », explique M. Henri Thulliez, membre du conseil d'administration de la PPLAAF.

Rencontré dans la banlieue de Londres, où il vit dans la clandestinité, M. Zoubir Z. pèse ses mots. Même si l'exilé assume pleinement sa démarche, la peur fait dorénavant partie de son quotidien. En 2015, en RDC, un journaliste de 30 ans, Steve Abongi, a été assassiné alors qu'il enquêtait sur les comptes du général Gabriel Amisi Kumba, alias Tango Four. Un autre proche de M. Kabila...

OLIVIER PIOT
Journaliste.

(1) Lire Sabine Cessou, « *L'ANC, aux origines d'un parti-État* », *Le Monde diplomatique*, mars 2018.

(2) Cf. www.gupta-leaks.com [http://www.gupta-leaks.com]

(3) Cf. <https://pplaaf.org> [https://pplaaf.org]

(4) Cf. Adrien Barbier, « *Les Gupta, la famille indienne qui fait trembler l'Afrique du Sud*

[\[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/07/24/les-gupta-la-famille-indienne-qui-fait-trembler-l-afrique-du-sud_5164229_3212.html\]](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/07/24/les-gupta-la-famille-indienne-qui-fait-trembler-l-afrique-du-sud_5164229_3212.html) », *Le Monde*, 24 juillet 2017.

(5) Une organisation à but non lucratif : <http://amabhungane.co.za> [http://amabhungane.co.za]

(6) Cf. Xavier Counasse et Collette Braeckman, « *Corruption au Congo : les preuves qui accablent le régime Kabila*

[\[http://www.lesoir.be/archive/recup/1354761/article/actualite/monde/2016-10-29/corruption-au-congo-preuves-qui-accablent-regime-kabila\]](http://www.lesoir.be/archive/recup/1354761/article/actualite/monde/2016-10-29/corruption-au-congo-preuves-qui-accablent-regime-kabila) », *Le Soir*, Bruxelles, 29 octobre 2016.

(7) « [Press Release : DRC/Dubai : New port project tainted by corruption charges](https://pplaaf.org/2018/03/02/drc-dubai-port-corruption-en.html) [https://pplaaf.org/2018/03/02/drc-dubai-port-corruption-en.html] », PPLAAF, 2 mars 2018.

(8) Et non d'euros, comme indiqué par erreur dans la version imprimée.

Mot clés: Justice Entreprise Corruption Répression Criminalité Criminalité financière Niger Afrique Algérie Afrique du Sud République démocratique du Congo